



La Providence

Lycée Catholique d'Enseignement
& Institut de Formation Continue

PROTOCOLE SANITAIRE

Campus La Providence
Rentrée 2020

Version V30102020

Rappel des principes généraux

Il repose sur cinq principes généraux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestesbarrière
- La limitation du brassage des apprenants et des personnels
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
- La communication, l'information et la formation

Les parents d'élèves et les apprenants jouent un rôle essentiel.

Les parents d'élèves, étudiants ou stagiaires s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au lycée ou venir en cours en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'apprenant lui-même ou dans la famille de l'apprenant. Un RDV est alors pris avec un médecin.

Dans l'hypothèse où un apprenant est dépisté positif à la COVID, son représentant légal ou lui-même informe immédiatement le secrétariat de direction du Campus (info@lapro.org) pour que le suivi des contacts puissent être réalisé au sein du Campus en lien avec la cellule COVID du Rectorat.

Les personnels devront procéder de la même manière.

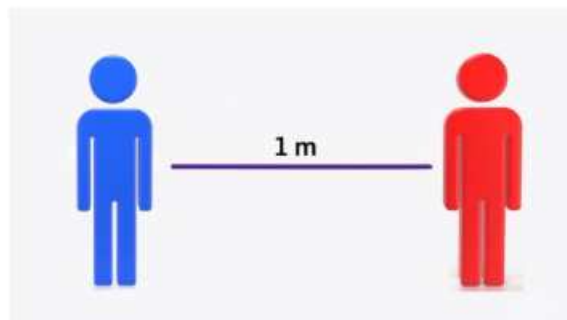
L'infirmière scolaire apporte son expertise et des conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

Principes généraux

1 - Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords du Campus, récréation, pause, couloirs, restauration scolaire, sanitaires, etc...) dans la mesure du possible et en tout cas entre les groupes d'apprenants.



2 - L'application des gestes barrières

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ces sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.



A - Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux avec les essuie-mains papiers mis à disposition des apprenants et personnels.

L'utilisation de solution hydroalcoolique sera demandée aux apprenants à l'entrée dans un bâtiment, ainsi qu'à sa sortie, dans certaines salles.

L'apprenant devra, à minima :

- Utiliser la solution hydroalcoolique à son entrée dans un des bâtiments du Campus à partir des distributeurs ;
- Utiliser la solution hydroalcoolique, avant et après chaque repas;
- Se laver les mains avec les lavabos prévus, avant d'aller aux toilettes et après y être allé;
- Se laver les mains après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué;
- Se laver les mains autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés;
- Utiliser la solution hydroalcoolique avant d'aller en récréation ou de rentrer chez lui.

B - Le port du masque

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports met à disposition de ses personnels des masques (2 masques par jour de présence).

L'AGMTP fournit les masques pour ses salariés.

Pour les apprenants

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire sur le Campus dans toutes les situations (espaces clos et espaces extérieurs) exception faite de la prise de déjeuner, la nuit à l'internat ou la pratique d'activités physiques et sportives.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir à leurs enfants 2 masques « grand public » propres minimum par jour avec les pochettes permettant leur stockage.

C - La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des apprenants par l'enseignant ou le formateur ou le personnel de vie scolaire, pendant les interours, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

Ce même principe sera appliqué par les personnels.

3 - La limitation au maximum du brassage des apprenants

La limitation du brassage entre apprenants de groupes différents (classe, groupe de classes ou niveau) est requise.

Le déroulement des journées et des activités scolaires est organisé pour limiter les croisements entre groupe d'apprenants différents. Lorsque le non-brassage entre classes n'est pas possible (langues, cours commun du tronc général, option...), la limitation de brassage s'applique par niveau.

L'arrivée et les départs des apprenants sont décalés dans le temps dans la mesure du possible.

Les déplacements des apprenants dans les bâtiments sont limités (en règle générale, une salle est attribuée à une classe) et suivent des sens de circulation mentionnés par des fléchages.

Les récréations sont organisées par groupes dans le respect des gestes barrière dans des espaces prédéfinis. En cas de difficulté d'organisation (météo) elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe sous la surveillance d'un adulte.

Les apprenants resteront dans leur salle de cours le temps des interours nécessitant le déplacement des enseignants et formateurs.

La restauration scolaire doit être privilégiée. Elle est organisée dans les lieux habituels. Les apprenants déjeunent par classe ou groupe classe selon un planning de passage défini. Dans la mesure du possible une distance d'un mètre est respectée entre les groupes.

La cafétéria est fermée et une offre est transférée au self (sandwiches) pour répondre au suivi des groupes.

La consommation provenant de l'extérieur est strictement interdite (exception faite de dérogation à caractère médical non possible à prendre en charge par la société de restauration) puisque le self est le seul lieu de restauration possible au sein du Campus.

4 - Le nettoyage et la désinfection des matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les apprenants et les personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (points de contact, sanitaires) est réalisé plusieurs fois par jour. La contribution des apprenants sera sollicitée sous la surveillance d'un adulte pour leur espace de travail.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées auprès chaque service.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué est possible à l'intérieur des locaux dans la mesure où une désinfection quotidienne au minimum est assurée (ou que les objets sont isolés 24h avant réutilisation).

5 - La communication, l'information et la formation

A - Les enseignants et le personnel

Les enseignants, formateurs et tous les autres personnels seront formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les apprenants dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation reprendra les préconisations inscrites dans le présent guide et elle sera coordonnée par l'infirmière scolaire du Campus.

Ils sont aussi informés clairement au travers de cette note.

B - Les familles et apprenants

Ils sont informés clairement au travers de ce protocole et des messages adressés par Ecoledirecte:

- des conditions de fonctionnement du Campus,
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (*explication à l'enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, fourniture d'au moins 2 masques par journée...*),
- de la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant ou eux-mêmes avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte en cours ou en formation (la température doit être inférieure à 38°C),
- de l'obligation de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'apprenant qui est concerné (info@lapro.org),
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un apprenant ou un personnel,
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre apprenant,
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées du personnel de santé du Campus (Madame Corinne Cottin, infirmière scolaire, c.cottin@lapro.org),
- de l'interdiction de pénétrer dans l'enceinte du Campus pour toutes les personnes exception faite des apprenants et personnes autorisées expressément par la direction,
- des horaires d'accueil et de sortie du Campus à respecter pour éviter les rassemblements,
- de l'organisation de la pause méridienne et de la restauration scolaire.

Les apprenants bénéficieront d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures.**